Créations partagées : mode d'emploi

1- La Création partagée, pourquoi ?

La politique de proximité culturelle (intitulée *L'Art en partage*) ou l'art pour tous les Nantais

La Ville de Nantes affirme une politique de proximité culturelle comme un volet prioritaire de sa politique culturelle.
Elle a pour objectif de permettre un **égal accès de tous à l'art et la culture sur le territoire nantais**, de favoriser **le lien entre les Nantais** et d'offrir **un espace d'expression, d'ouverture et d'enrichissement de sa propre identité culturelle.**
Dans le respect de la diversité culturelle, elle encourage les projets d'action culturelle dans tous les quartiers nantais dans une démarche partagée avec les acteurs du territoire.
Elle place la médiation, la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes à la rencontre artistique et culturelle comme un axe majeur de cette politique.

Un dispositif qui participe de cette politique : les créations partagées

Dans le cadre de la politique de proximité culturelle, la Ville a souhaité soutenir et accompagner des projets artistiques menés sur un ou plusieurs quartiers, avec les habitants, **pour découvrir l'acte de création près de chez soi, créer du lien, favoriser la créativité et l'expressivité culturelle des habitants.**

Ces projets, labellisés « Création partagée », **associent des artistes et des Nantais à la production d'une œuvre artistique :**

- **par grand quartier en cohérence avec les enjeux du quartier** priorisés dans les Schémas de Développement de Quartier,
- ou selon les projets, **sur l'ensemble du territoire nantais**, en adéquation avec une ou plusieurs politiques publiques.

2- La Création partagée, c'est quoi ?

Une création partagée est un projet à l'initiative d'artistes, de Nantes ou d'ailleurs, impliquant les habitants au processus d'une production artistique partagée, en cohérence avec les enjeux de quartier.

Elle a pour objectif **d'impliquer les habitants en proximité dans les quartiers dans une volonté de mixité sociale et intergénérationnelle**. Elle s'adresse particulièrement à ceux et celles qui ne vont pas spontanément vers l'offre culturelle proposée à Nantes.

Tous les acteurs artistiques et culturels à l'initiative d'un projet associant **les habitants des quartiers de Nantes à la production d'une création artistique partagée, mêlant professionnels et amateurs,** peuvent participer à l'appel à projet « Créations partagée ».

L'appel à projet est destiné à des associations ayant un projet artistique avec cette dimension participative.

3- La Création partagée, les critères de sélection

► Critère 1 : Qualités artistiques et culturelles de l'équipe artistique et du projet
→ Critère prioritaire de la Direction du Développement Culturel

- Qualité de l'équipe artistique : composition de l'équipe, professionnalisme, formation, étude du répertoire et des créations réalisées
- Qualité du projet : objectif de création, pertinence de la note d'intention, originalité de la forme, intérêt du propos

► Critère 2 : Implication des habitants au processus de création

- Types et degrés d'implication des participants : place des participants dans l'écriture artistique de la création (témoignages, initiation à une pratique artistique, co-création impliquant un engagement sur un temps long)
- Personnes ciblées dans le projet (mixité, intergénérationnel)
- Expérience antérieure des artistes intervenants de projets participatifs ou d'ateliers de pratique, qualité pédagogique

► Critère 3 : Adéquation aux enjeux du quartier

- Pertinence de l'inscription géographique du projet sur le territoire (intégration du quartier prioritaire, lien entre les micro-quartiers)
- Compréhension et adaptation du projet aux enjeux du territoire (SDQ, PASCQ, autres sources présentant le quartier)

► Critère 4: Capacité à toucher des personnes non-usagers des équipements ou éloignées du fait artistique / médiation = ensemble de pratiques favorisant la rencontre entre les habitants et ce projet

- Outils et mode de médiation : pratiques proposées pour "aller-vers" (rencontres, interventions artistiques, supports d'information spécifiques, etc)
- Temps consacré à la médiation
- Moyens humains et financiers dédiés (médiateur dans l'équipe artistique pour coordonner le projet, budget dédié aux pratiques de médiation)

► Critère 5: Faisabilité du projet

- Périmètre de l'action
- Calendrier du projet (durée suffisante des différentes étapes du projet, capacité à tenir le calendrier)
- Moyens logistiques identifiés : lieu de résidence et de diffusion
- Formalisation des partenariats (engagements des partenaires du projet)
- Budget réaliste (comprenant la médiation, la création, la restitution et la communication, présence de financements complémentaires)

► Critère 6 : Perspectives

- Propositions pour l'après-création partagée (si le projet aboutit, quelles suites pourraient être proposées sur le quartier)

► Critère 7 : Partenariat avec une structure culturelle de la ville

- Nature du partenariat : médiation, diffusion, co-production, etc

4- La Création partagée, le calendrier

Attentive à **mieux associer au choix et à l'accompagnement des projets de « Créations partagées »**, la Mission Action culturelle expérimente **une nouvelle organisation pour la pré-sélection des projets 2015.** Cette proposition s'inscrit à la suite de l'évaluation du dispositif des créations partagées réalisée en 2013-2014.

Le calendrier proposé est le suivant :

- **mai 2014** : **Dépôts des projets de création partagée par les associations auprès de la Ville de Nantes** ; ces projets doivent avoir été préalablement présentés à la Direction du Développement Culturel et à plusieurs acteurs (institutions, associations, bailleurs…) identifiés sur le quartier concerné ou inter-quartiers, le cas échéant.

- ***Nouveauté*** : **De mai à juillet 2014, pour chaque quartier**, **étude des projets de création partagée déposés** dans le cadre **de comités territoriaux,** composés des **référents territoriaux des directions concernées de la Ville et de l'ACCOORD** (coordinateurs et directeurs d'équipements) et de tout autre partenaire potentiel (ORPAN, bailleur, association du quartier souhaitant accompagné le projet artistique etc.).

- **mardi 16 septembre 2014 en mairie** : **Comité conseil**, instance constituée des représentants des directions de la Ville* en centrale et de l'ACCOORD**. Chaque représentant a pour rôle de porter un avis argumenté sur les propositions inter-quartiers et de confirmer les pré-sélections territoriales.** Un classement des projets sera finalisé à l'issue de ce comité, soumis à l'avis des élus.

- **jeudi 2 octobre 2014 en mairie : Comité de validation politique** à l'invitation de David Martineau, Adjoint à la Culture.

* Directions représentées au Comité Conseil : Direction du développement Culturel (Mission Action culturelle et chargés de mission thématiques), Direction Générale à la Culture (Mission Cultures et Territoires, Bibliothèque Municipale, autres établissements culturels municipaux en fonction des projets), Mission Citoyenneté Territoire, Direction de la Vie Associative, Direction des Solidarités, Direction de l'Education, Direction Enfance et Jeunesse, Direction des Etablissements Médico-Sociaux, SEVE.